



DEMANDE D'AUTORISATION D'INHUMATION

Dans le cimetière communal

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :
demeurant à :
Code postal : Commune :

agissant en qualité de du défunt,
qualifié et mandaté pour pourvoir à l'organisation des obsèques du défunt :
sollicite auprès de M. Le Maire de la commune de LA CLISSE l'autorisation d'inhumer dans le cimetière communal, aux conditions fixées par le règlement municipal, le corps de :

Nom : Prénom :
domicilié à :
Code postal : Commune :
Décédé(e) le à :

Concession n° :

Date de délivrance :

Familiale

Particulière

Collective

Dans cette concession reposent les corps de :

Nom - prénom :

Décédé(e) le :

Nom - prénom :

Décédé(e) le :

Nom - prénom :

Décédé(e) le :

La cérémonie religieuse est programmée le
en l'église :

à h

L'inhumation aura lieu le

à h

, au cimetière.

Je déclare mandater

– l'entreprise

pour exécuter les travaux nécessaires

– l'entreprise

pour assurer le service de pompes funèbres.

Je déclare sur l'honneur qu'il n'existe pas d'autres personnes au même degré que moi ou, si il en existe, qu'elles ne sont pas opposées à la présente demande dont j'assume pleinement la responsabilité et je m'engage à garantir la commune de LA CLISSE contre toutes réclamations qui pourraient survenir à l'occasion de cette inhumation.

A la Clisse, le

Réservé à l'administration

Autorisation accordée
le

Autorisation refusée
le

Politique de protection des données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la **Mairie de La Clisse** pour la gestion du cimetière communal. La base légale du traitement est **l'obligation légale Art L2223-1 et suivants du CGCT**.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : service administratif de la mairie et ayants-droit.

Les données sont conservées pendant la durée de validité des concessions + 2 ans *Article L2223-15 du CGCT* ou 3 ans après avoir constaté l'arrêt de l'entretien de la concession depuis + 30 ans *L2223-17 du CGCT*, 5 ans pour les données des opérations suite au décès - *Art R2223-55-1 - Décret 2011*

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : **le secrétariat administratif de la Mairie chargé de l'exercice de ces droits et le cas échéant, notre délégué à la protection des données : SOLURIS – 2 rue des Rochers 17100 Saintes.**

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.